



# Demande de certificat d'autorisation pour la réalisation d'une installation septique complète

Coût : 157.50\$ + dépôt 472.50\$

Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention d'un permis, nous vous prions donc de bien remplir ce formulaire avec le maximum de précision et en conformité avec les normes municipales. ***Veillez prendre note qu'il est interdit de commencer les travaux avant que le permis ne soit émis. Les paiements des frais du permis ne sont pas une autorisation pour débiter les travaux. Le paiement s'effectuera au début de la demande.***

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS	cochez les éléments joints à la demande
1. <b>Plans et devis</b> répondant aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Q-2, r.22 -Doit être préparé par un Ingénieur membre de l'Ordre des Ingénieurs ou un Technologue membre de la Corporation professionnelle des Technologues en science appliquées.	<input type="checkbox"/>
2. <b>Certificat d'autorisation</b> de la MFFP pour un rejet à la rivière.	<input type="checkbox"/>

**Attention : Le fait de ne pas inclure un des documents entraînera des délais dans l'étude de votre dossier.**

RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES		
Identification du requérant		
Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :	
Téléphone cellulaire :	Courriel :	

Identification du Technologue ou de l'Ingénieur			même que « requérant » <input type="checkbox"/>
Nom de l'entreprise :		Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone cellulaire :	
Courriel :			

Identification de l'entrepreneur pour l'installation septique :			même que « requérant » <input type="checkbox"/>
Nom de l'entreprise :		Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Téléphone cellulaire :	Coût :	
Courriel :	No RBQ :		

TYPE DE BÂTIMENT				
Résidentiel <input type="checkbox"/>	Saisonnier <input type="checkbox"/>	Commercial <input type="checkbox"/>	Industriel <input type="checkbox"/>	Autre : _____
Nombre de chambre à coucher : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/>			Débit quotidien : _____ l/jour	

TYPE DE FOSSE SEPTIQUE ET GRANDEUR :			
Béton <input type="checkbox"/>	Polyéthylène <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/>	_____
Grandeur :			

TYPE D'ÉLÉMENT ÉPURATEUR	

ÉCHÉANCE			
Date prévue de début des travaux :		Coût des travaux :	
Date prévue de fin des travaux :			

**SECTION À REMPLIR POUR LES INSTALLATIONS SUIVANTES :****INSTALLATION BIOLOGIQUE**

Pour un camp de chasse ou une résidence isolée existante et que la nature du sol et du terrain récepteur interdit la construction des installations permises pour les nouvelles résidences.

**Documents à inclure**

Attestation d'un ingénieur ou d'un technologue qu'il est impossible de construire un autre système que Cabinet à terreau + fosse septique (minimale de 2,3 m<sup>3</sup>) + champ d'évacuation. **Voir fiche d'information No. 16**

Grandeur du champ d'évacuation \_\_\_\_\_

Caractéristique du sol : peu perméable  perméable  très perméable

Méthode : \_\_\_\_\_ pente du terrain récepteur : \_\_\_\_\_

Niveau de couche imperméable (nappe phréatique, roc, couches imperméable ou peu perméable) : \_\_\_\_\_

**LE CABINET À FOSSE SÈCHE**

Pour un camp de chasse ou une résidence isolée existante, si la nature du sol et du terrain récepteur interdit la construction des installations permises pour les nouvelles résidences et que;

- La résidence n'est pas alimentée en eau par une tuyauterie sous pression,
- La vidange d'une fosse de rétention ne peut être effectuée faute d'accessibilité,
- Le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable se trouve entre 60 et 120 centimètre sous la surface du sol naturel.
- Le cabinet à fosse sèche d'une nouvelle résidence doit être accompagné d'un plan d'un professionnel.

**Voir fiche No. 14****Documents à inclure**

Attestation d'un ingénieur ou d'un technologue qu'il est impossible de construire un autre système que cabinet à fosse sèche ou à terreau + puits d'évacuation. (résidence isolée existante seulement) **Voir fiche d'information No 17**

Caractéristique du sol : peu perméable  perméable  très perméable

Méthode : \_\_\_\_\_ Pente du terrain récepteur : \_\_\_\_\_

Niveau de couche imperméable (nappe phréatique, roc, couches imperméable ou peu perméable) : \_\_\_\_\_

La Municipalité a un délai de trente (30) jours de la date où la demande est jugée **complète** pour émettre un permis de construction.

Tout changement pendant la construction doit être clairement indiqué sur des plans tels que construit à déposer à la Municipalité.

Le propriétaire d'un système de traitement tels que Bionest, Ecoflo, Roseau épurateur, Ecobox, Enviroseptic, FDI et désinfection par rayonnement ultraviolet doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système et doit déposer une copie du contrat auprès de la municipalité avant le 31 décembre de chaque année.

**SUITE À LA FIN DES TRAVAUX Vos dépôts vous seront remboursés lors de la réception du document suivant :**

**Rapport de conformité de l'installation septique** : préparé par l'ingénieur ou le technologue qui a fait votre plan septique. Doit être accompagnée par des plans tels que construit s'il y a lieu.

Veillez communiquer au **(819) 986-7470 poste 225** lorsque les travaux seront complétés.

Je \_\_\_\_\_ soussigné, déclare que les renseignements ci-hauts donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant s'y rapporter.  
Signé en duplicata à la municipalité de L'Ange-Gardien ce (date) : \_\_\_\_\_

Signature du requérant : \_\_\_\_\_